

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 461

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« b) À la première phrase du II, la référence : « au 1° de l'article L. 162-22-6 » est remplacée par la référence : « aux 1° des articles L. 162-22-6 et L. 162-23-1 » et la référence : « à l'article L. 162-22-7 » est remplacée par la référence : « aux articles L. 162-22-7 et L. 162-23-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.